



**Procès-verbal de la séance ordinaire**  
**du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry**  
**du lundi 25 mai 2020**

La séance du Conseil général, réuni à la salle de spectacles, à 20h00, est ouverte et présidée par M. A. Mary, président.

---

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019 - correspondance
3. Nomination d'un secrétaire-adjoint en remplacement de M. B. Pedrazzini, démissionnaire
4. Nomination d'un membre à la commission de l'économie publique en remplacement de M. B. Pedrazzini, démissionnaire
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 ayant pour objet la pose de porte coupe-feu EI30 ainsi que la réfection d'une classe au collège des Esserts - *clause d'urgence et modifié selon remarques faites lors de la séance de la commission de gestion et des finances du 09.03.2020*
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 ayant pour objet la rénovation d'une classe ainsi que les WC au collège de Vauvilliers - *modifié selon remarques faites lors de la séance de la commission de gestion et des finances du 09.03.2020*
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 pour la mise en conformité LHand d'arrêts de bus sur le territoire communal
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 pour les travaux de remplacement de la ligne MT entre les stations Conrardes et Mikron - *clause d'urgence*
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 120'000.00 ayant pour objet l'étude de la rénovation complète du collège de Vauvilliers

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 350'000.00 ayant pour objet la réfection de la toiture plate est du collège de Vauvilliers - *clause d'urgence*
11. Motion du groupe PS intitulée « Une Boudry sans gaspillage »
12. Informations du Conseil communal
13. Questions

Le président souhaite la bienvenue à chacun après cette période de crise. Il espère que tout le monde va bien. Comme l'ordre du jour est conséquent et que la séance risque d'être longue, il demande à chacun de respecter les règles, comme toujours, de s'annoncer lorsque quelqu'un prend la parole et aussi de faire attention à parler assez fort et distinctement comme la salle est plus grande que d'habitude. Ceux qui ont préparé des textes concernant les interventions peuvent les déposer à la sortie.

### **1. Appel**

32 conseillers généraux sont présents.

Mmes E. Bove-Righini Saam, A. Fivaz Meisterhans et I. Zürcher Vuillaume et MM. S. Aboa, S. Agbaro, J. Buschini et V. Berger sont excusés.

MM. K. Bangana et O. Sylla sont absents.

La majorité absolue est fixée à 17.

### **2. Procès-verbal - correspondance**

M. B. Thomson, en son nom, indique une correction à faire au procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019, page 13, dernière phrase du 1<sup>er</sup> paragraphe. Il demande si les frais sont totalement à la charge de la commune ou en partie aussi à la charge des *propriétaires*, et non les producteurs comme mentionné. Sa demande de correction a déjà été transmise au secrétariat qui lui a assuré que cela sera fait.

M. B. Geiser, en son nom, page 8, 3<sup>e</sup> paragraphe, demande si le giratoire à l'île ne devrait pas être créé à la charge de la Confédération ou du canton parce qu'initialement c'était prévu comme ça et il n'a pas encore reçu de réponse.

M. J.-P. Leuenberger lui répond que celui qui génère un trafic doit aussi participer à le réguler ou à construire une infrastructure qui permet de le réguler. Il reprend l'exemple boudrysan, le giratoire de l'île, qui se trouve sur une route cantonale. C'est à la commune de faire toutes les démarches, le canton ne participe pas a priori. C'est la réponse que Boudry a reçu du canton. La commune est responsable de la construction de ce genre d'infrastructure, rond-point ou autre.

M. C. Buschini, en son nom, page 10. Il indique qu'il était prévu de créer une commission de travail concernant le projet du stand de tir. Il aimerait savoir si cette commission a été constituée.

M. J.-M. Buschini lui répond que le rapport est prêt, mais vu les circonstances, ils ont dû travailler sans commission. Il a seulement traité avec la société de tir et l'architecte communal pour aller dans le sens souhaité par les membres du Conseil général, c'est-à-dire diminuer les lignes de tir, mais il ne va pas parler de ce rapport maintenant, il sera à l'ordre du jour de la séance de juin.

Au vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le président lit quatre courriers.

Lecture de la lettre de démission, avec effet immédiat, de M. J. Buschini du Conseil général et de la commission de gestion et des finances.

Lecture de la lettre de démission, avec effet immédiat, de Mme E. Bove-Righini Saam du Conseil général et de la commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement.

Lecture de la lettre de démission, avec effet immédiat, de M. S. Aboa, du Conseil général.

Lecture de la lettre de M. J.-D. Böhm au sujet de son désaccord avec le Conseil communal concernant l'issue du dossier de traçage des places de parc et de la création d'un trottoir à la rue des Lières, après diverses discussions avec les propriétaires et l'envoi de propositions de ceux-ci restées sans réponse. A la suite de cela, sans préavis, exécution des travaux. Et tout ceci, pour le non-respect des paroles prononcées par le Conseiller communal en charge du dossier.

### **3. Nomination d'un secrétaire-adjoint en remplacement de M. B. Pedrazzini, démissionnaire**

M. K. Atchade, au nom du PLR, propose la candidature de M. B. Thomson. Ce dernier est élu tacitement.

### **4. Nomination d'un membre à la commission de l'économie publique en remplacement de M. B. Pedrazzini, démissionnaire**

M. K. Atchade, au nom du PLR, propose la candidature de M. Matthieu Zürcher. Ce dernier est élu tacitement.

Le président précise qu'il y a ce soir trois rapports (points 5, 8 et 10) qui comportent une clause d'urgence qui a été modifiée entre temps. Il propose au Conseil communal ou à l'administration de préciser l'avenant qui a été envoyé.

M. D. Schürch explique qu'il y a deux règlements qui se confrontent un peu, le Règlement sur les finances communales où il est parlé d'urgence et le Règlement général de commune (RGC) où il est parlé d'une clause d'urgence. Si chacun reprend l'avenant qui a été déposé sur les tables et qui a aussi été envoyé par courriel, la situation est bien compréhensible. La clause d'urgence mentionnée se réfère à l'art. 49 du RGC. Il regrette s'il y a eu un peu de confusion dans ces rapports, mais c'est bien de cet article-là dont il est parlé et il pense qu'il est tout à fait adapté dans le contexte actuel. L'objectif est d'éviter le délai référendaire puisque du retard a été pris en raison de la pandémie. Il rappelle que ces rapports étaient déjà à l'ordre du jour de la séance du mois de mars. En acceptant cela, le Conseil général autorise le Conseil communal à aller de l'avant. Ces rapports sont très importants et sans délai référendaire, cela permet de gagner 40 jours et ainsi pouvoir engager les travaux, qui en grande partie doivent être réalisés pendant les vacances scolaires. Pour répondre aux questions de détails de ces dossiers, ce sera bien entendu le responsable des bâtiments et président de commune qui prendra la parole.

Le président le remercie pour ces précisions.

**5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 ayant pour objet la pose de porte coupe-feu EI30 ainsi que la réfection d'une classe au collège des Esserts - clause d'urgence et modifié selon remarques faites lors de la séance de la commission de gestion et des finances du 09.03.2020**

M. J.-M. Buschini dit qu'il sait que ce rapport a été débattu dans les groupes et qu'il en a aussi parlé longuement avec les différents groupes officiels qui s'étaient prononcés. Il souhaite encore rappeler que si les capacités d'investissements ne sont pas utilisées cette année, elles ne pourront pas être nécessairement reportées. La Loi sur les finances ne permet pas de le faire. Chacun sait aussi que l'année 2020 risque d'être difficile, donc reporter ces investissements, c'est prendre un risque de les reporter à une plus longue échéance. M. Ritter, l'architecte communal est présent ce soir donc s'il y a des questions techniques, avec l'accord de l'assemblée, il souhaiterait lui donner la parole. Concernant directement l'objet du rapport, c'est une réfection habituelle d'une salle des Esserts. Toutefois, depuis le moment où ce rapport avait été déposé, CESCOLE a décidé d'ouvrir une classe supplémentaire de 7<sup>e</sup> H aux Esserts et cela oblige à équiper cette classe d'un beamer fixé au plafond et d'un écran, donc il faudra démonter une partie de l'éclairage. A son avis, démonter un ancien éclairage et devoir ensuite le remonter, au lieu de faire directement les réfections, cela serait à la fois une perte de temps et aussi une dépense supplémentaire. Il termine en disant qu'il répondra aux questions si nécessaire.

M. A. Sandoz, au nom de la commission de la gestion et des finances, déclare que ce rapport avait déjà été accepté lors de la séance du mois de mars et qu'il a, à nouveau, été accepté, ainsi que la clause d'urgence, à l'unanimité.

M. K. Atchade, au nom du PLR, déclare que c'est la mention « clause d'urgence » qui a suscité beaucoup de débat au sein du groupe, tout comme pour les deux autres objets également munis de cette clause d'urgence. Ce rapport est habituel, certes, beaucoup ont néanmoins souligné l'absence d'une vision globale sur ces différents rapports. Les réponses ont été apportées quant à l'utilisation de la clause d'urgence et ces réponses ont convaincu. Il rappelle encore une fois que les débats s'étaient concentrés sur la nécessité de la clause d'urgence et vu le débat nourri, il n'y a pas eu de position unanime au sein du groupe. La position définitive était cautionnée par l'avenant reçu du Conseil communal, donc normalement, maintenant que cet avenant a été distribué et expliqué, le groupe devrait accepter dans sa grande majorité le présent rapport.

M. V. Renevey, au nom du PS, tient à rappeler que selon l'art. 49 du RGC les deux tiers des membres présents doivent valider la clause d'urgence, de ce fait toute abstention revient à s'y opposer. La réfection des salles de classes est un principe de la réfection générale des collèges et de la mise aux normes. Ce rapport ayant pris du retard suite à la crise sanitaire, sans la clause d'urgence, il serait quasiment impossible de faire les travaux pendant les vacances scolaires de cet été. Vu qu'au collège des Esserts, il n'y a aucune marge de manœuvre au niveau des classes, le parti socialiste propose d'accepter ce rapport avec la clause d'urgence.

M. D. Schürch, déclare que tous ces rapports de rénovation sont aussi aux yeux du Conseil communal un message des autorités politiques à l'économie locale. Il y a beaucoup réfléchi et typiquement une classe fait travailler un menuisier de la commune, un électricien de la commune, un peintre de la commune, sans être soumis au marché public. Il lui semble, dans cette période où ces petites entreprises sont en difficulté, normal et logique de tenter de faire passer ces rapports. Il aurait préféré les faire passer sans réunir le Conseil général tellement c'était évident, mais d'un autre côté, c'est aussi le rôle du Conseil général de critiquer l'action de l'exécutif malgré les difficultés et il l'accepte volontiers. Aujourd'hui, il appelle chacun à œuvrer ensemble, une majorité de deux tiers, c'est quand

même important, pour soutenir cette économie locale qui a besoin de tous. Il tient à le rappeler, la commune l'a fait pour plusieurs domaines, elle a suspendu un certain nombre de loyers et fait pas mal d'effort dans bien des domaines et peut-être qu'il y en aura encore d'autres. Il demande aux conseillers généraux de se rassembler pour soutenir les acteurs locaux qui font vivre la collectivité tout au long de l'année. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. J.-M. Buschini, en réponse à l'intervention du PLR, par rapport au manque de vision globale, souhaite juste rappeler qu'il y a deux ans, il avait été proposé de faire un crédit-cadre sur chacun des collèges comme il y a régulièrement des réfections dans les salles de classe. La commission de gestion et des finances ne l'avait pas accepté à l'époque. Alors bien entendu, le Conseil communal doit revenir avec le même rapport chaque année. Il pense que c'est un choix politique qui vient du législatif alors il respecte. Peut-être qu'il faudra essayer à nouveau lors de la prochaine législature pour les salles restantes de ce collège, mais cela dépendra de la personne qui sera à cette place. Ce collège, qui a environ 150 ans, est un bâtiment sain et s'ils doivent effectuer des réfections c'est surtout pour répondre à des normes de sécurité et anti-feu. Les quatre portes dont il est parlé dans le rapport de ce soir et qui ont été précisées dans un deuxième temps, ce sont des portes de protection, pour protéger les élèves, les enfants de Boudry, et les enseignants qui sont dans ce collège. La commission du feu était passée dans ce bâtiment et avait demandé à la commune de faire ces modifications.

M. K. Atchade, pour répondre aux arguments entendus, souhaite rappeler que le refus du crédit-cadre de la part de la commission de gestion et des finances, dont il fait partie, n'empêche pas, lorsqu'un rapport est présenté, de soumettre une vision globale de tout ce qui a été effectué et de tout ce qui reste à effectuer. Cela a été dit, c'est un choix politique. Il pense que le législatif l'assume et d'ailleurs ce même législatif a aussi le droit, même le devoir, de demander des éléments pour pouvoir se positionner. Un de ces éléments est une vision globale. Il ne pense pas que cela contredit un crédit-cadre ou toute autre mesure future.

M. D. Schürch souhaite répondre à M. K. Atchade. Il lui a déjà dit qu'il respecte sa vision des choses. Dans l'ordre du jour de ce soir, il y a justement une demande de crédit pour une étude globale pour le collège de Vauvilliers et elle va tout à fait dans le sens de sa proposition. Après il faudra, bien entendu, que les conseillers généraux acceptent cette demande de crédit. Il pense que le Conseil communal a compris le message et il le fait au fur et à mesure que les dossiers avancent. Cependant, il y a des travaux qu'il faut faire. Il n'est pas possible de s'arrêter comme ça, en raison du Covid-19 ou parce que le temps a manqué pour débattre de toutes sortes de choses. Il souhaite convaincre M. K. Atchade d'accorder au Conseil communal encore un petit délai et si la demande de crédit pour l'étude complète de Vauvilliers est acceptée, cela ira vraiment dans le sens qu'il souhaite.

Avant le vote, le président demande au Conseil communal de préciser l'étendue du vote. Si la clause d'urgence venait à être refusée, il demande si le rapport peut tout de même être accepté.

M. J.-M. Buschini dit que si la clause d'urgence est refusée pour ce dossier en tout cas, il ne sera pas possible de faire les travaux cet été. Aux Esserts, il n'y a pas de souplesse comme à Vauvilliers avec quelques salles libres. Cela signifierait que les travaux devraient se faire dans un deuxième temps. Si une entreprise pouvait planifier cela sur 15 jours, ce qui lui semble être un sacré exercice d'équilibre, alors cela pourrait peut-être se faire pendant les vacances d'automne, mais il a des doutes. Sinon, cela sera remis à de meilleurs jours, peut-être l'année prochaine.

Au vote, la clause d'urgence est acceptée à l'unanimité.

Au vote, l'arrêté est accepté à 31 voix et une abstention.

**6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 ayant pour objet la rénovation d'une classe ainsi que les WC au collège de Vauvilliers - modifié selon remarques faites lors de la séance de la commission de gestion et des finances du 09.03.2020**

M. J.-M. Buschini remercie tout d'abord l'assemblée d'avoir accepté le rapport précédent et la clause d'urgence. Pour ce rapport-ci, il n'y a pas besoin de la clause d'urgence parce qu'à Vauvilliers, c'est plus souple. S'il n'était pas possible de réaliser les travaux pendant les vacances d'été, il serait envisageable de déménager une classe et faire les travaux bruyants pendant les vacances d'automne, donc sans trop déranger les élèves. Pour information, il reste encore trois salles à rénover complètement (sol, plafond, mur et nouvel éclairage sensible à la lumière extérieure) et neuf salles où il faudra travailler au niveau de l'éclairage. Si quelqu'un souhaite des explications techniques, il rappelle que l'architecte communal est présent et qu'il peut répondre aux questions.

M. A. Sandoz, au nom de la commission de la gestion et des finances, déclare que quelques erreurs de chiffres ont été relevées par un commissaire attentif lors de la première présentation à la séance du 9 mars, donc ce rapport a été modifié dans sa forme, mais pas dans son fonds. Ce rapport n'a donné lieu à aucune discussion particulière, ni en mars, ni la semaine passée et soumis au vote, il a été accepté par 4 oui, 1 non et 1 abstention.

M. V. Renevey, au nom du PS, déclare que ce rapport, tout comme le précédent, entre dans le principe général de réfection des collèges, donc il recommande à l'assemblée d'accepter ce rapport.

M. K. Atchade, au nom du PLR, dit que ce rapport est un classique, comme l'a déjà mentionné son collègue du parti socialiste. Il entre dans la réfection globale des collèges. Il y a néanmoins une particularité, Vauvilliers est un bâtiment problématique, pas comme le collège des Esserts. Le conseiller communal et ami M. D. Schürch lui a, juste avant, coupé l'herbe sous les pieds, donc il ne reprendra pas les arguments qu'il a cités et reviendra tout à l'heure, au moment de la demande de crédit pour une étude à Vauvilliers. Ce rapport a retenu l'attention des membres de son groupe, n'a pas donné lieu à une discussion particulière, mais à une position globale par rapport à Vauvilliers. Il acceptera sans aucun doute ce rapport à la grande majorité.

M. B. Thomson, en son nom, déclare qu'il a été relevé en séance de commission de gestion et des finances qu'il y a eu un décollage des carrelages dans deux WC à Vauvilliers. Comme il a travaillé dans le bâtiment cela l'interpelle sérieusement. Il aimerait savoir combien cela coûte pour réparer avant d'investir CHF 16'000.00 dans les WC. Pour ces raisons-là, il refuse ce rapport.

M. J.-M. Buschini lui répond qu'en effet, il va de mauvaises surprises en mauvaises surprises avec ce bâtiment. En un mois et demi, il y a eu dans deux WC différents une paroi entière de carrelage qui s'est décollée, pas seulement deux ou trois catelles. Evidemment, il a fallu intervenir d'urgence. Dans le premier WC, il a été possible de le faire pendant la période Covid-19, avec toutes les protections d'usage, parce qu'il y a de l'amiante dans les colles de carrelage et les coûts ont été pris sur l'entretien. Il faut encore préciser que ce premier WC est à l'étage inférieur où se trouve les classes des petits, alors chacun imagine bien qu'il était impossible de demander aux petits garçons de vite courir aux toilettes des étages supérieurs... Le deuxième WC, qui se trouve à l'étage est pour l'instant condamné, parce que les élèves sont de nouveau dans le collège et qu'il n'est donc pas possible de faire des travaux avec des risques d'amiante quand les élèves sont présents. Les raisons invoquées sont probablement le fait que le bâtiment bouge un peu et cela provoque ce genre de choses ou alors des fissures à d'autres endroits, ce sont en tout cas le résultat des examens. Il ne sait pas si le Conseil général accepte que M. C. Ritter donne des explications complémentaires.

M. C. Buschini, en son nom, a une question au sujet de ces deux rapports. Il a entendu toute à l'heure qu'une classe des Esserts allait être équipée d'un beamer et d'un écran et il avait aussi entendu parlé de stores. Toutefois, quand il regarde le financement, il ne trouve ni beamer, ni écran, ni stores, alors il demande si c'est dans les divers.

M. J-M. Buschini lui répond que pour le beamer et l'écran c'est facile, cela fait partie de l'équipement d'office des classes à partir de la 7<sup>e</sup> H, c'est donc CESCOLE qui prend ces coûts en charge. Pour les stores il ne sait pas s'il y a des problèmes de stores dans cette salle. Il donne volontiers la parole à M. C. Ritter pour répondre à cela.

M. C. Ritter indique que dans le budget courant du collège de Vauvilliers, il y a un montant alloué pour changer des stores chaque année. En effet, certains stores cassent, certaines fois s'en est un et d'autres années s'en est trois ou quatre. Ces dépenses vont donc dans le budget courant.

M. D. Schürch souhaite poser une question à M. B. Thomson. Il aimerait bien comprendre la relation qu'il fait entre un carrelage de WC qui tombe et la rénovation d'une classe et d'un autre WC et de ce fait, sa décision de refuser le rapport.

M. B. Thomson lui répond que du fait qu'il a été constaté deux fois le même phénomène dans les WC, il ne sait pas combien de toilettes il y a à Vauvilliers. Cela lui donne l'idée que c'est très probable et même possible que ce même problème va se reproduire ailleurs. Les causes doivent être multiples, comme évoqué ici ce soir, cela peut être le mouvement du bâtiment, cela peut aussi être provoqué par l'infiltration d'eau puisque le toit fuit ou par des produits de nettoyage utilisés sur les carrelages. Il souhaite que les causes soient trouvées, sinon il y aura des problèmes futurs, même peut-être dans 6 mois, dans les WC qui seront rénovés. Il ne lui semble pas judicieux d'investir une telle somme sans savoir les raisons de ce décollage.

Au vote, l'arrêté est accepté par 28 voix, 1 refus et 2 abstentions.

**7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 pour la mise en conformité LHand d'arrêts de bus sur le territoire communal**

Mme M. Braghini indique la LHand est une loi fédérale entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004, il y a donc 16 ans. Cette loi est sur l'égalité des personnes handicapées mais également des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite. En fait, il faut que ces personnes puissent accéder aux transports publics sans l'aide de quelqu'un d'autre. C'est une loi fédérale et c'est au canton de l'adapter selon certaines règles. Un groupe de travail a été formé il y a bien longtemps. Dans ce groupe, il y avait des représentants des communes, de l'ACN, des CDC, des associations de transports, des associations des personnes handicapées et bien sûr des représentants du canton. Ils ont analysé toutes les questions inhérentes au standard et aux priorités qui s'imposaient. En novembre 2017, les communes et les associations se sont prononcées sur les standards cantonaux et aussi sur les priorités. En juin 2019, le Grand Conseil a voté un crédit d'engagement d'env. 7 mio de francs pour soutenir les communes pour la mise en route de ces normes. Pour chaque arrêt de bus, il y aura une subvention de la part du canton de 20%. Dans le canton de Neuchâtel, il y a un peu plus de mille arrêts de bus, seul 5 % est déjà aux normes. A Boudry, il n'y a que deux arrêts conformes. Ce sont les deux arrêts qui ont été refaits à la suite de la réfection de la route des Addoz. Tous les autres arrêts ne le sont pas, c'est-à-dire qu'il reste encore 38 arrêts avec des priorités différentes selon l'importance. Le 10 juin, il y aura une réunion organisée par le canton. Elle s'y rendra avec l'aménagiste et l'ingénieur de la commune afin de recevoir des renseignements encore plus précis qui vont permettre d'utiliser à bon escient les CHF 100'000.00

de cette année, bien sûr si le Conseil général les accorde ce soir. Cette séance aurait dû avoir lieu en avril, Covid oblige, elle a été repoussée. Ensuite, elle procédera avec ses services à une analyse approfondie concernant les décisions à prendre.

M. A. Sandoz, au nom de la commission de la gestion et des finances, déclare que lors de la présentation à la séance du 9 mars, il avait été rappelé que sur la base d'un amendement du parti socialiste déposé lors de la séance du 16 décembre 2019 du Conseil général et approuvé par celui-ci que le montant de CHF 50'000.00, initialement prévu par la commune pour ces aménagements dans le budget, a été doublé. Lors de cette même séance, Mme M. Braghini nous avait aussi informé que la montant alloué serait donc utilisé en fonction des possibilités et synergies en cours d'exercice. Il faut encore relever que ce crédit de CHF 100'000.00 ne constitue qu'une fraction du montant nécessaire pour réaliser de l'ensemble du programme d'adaptation des arrêts sur le territoire communal. Le rapport n'a pas été réexaminé la semaine passée. Le 9 mars, il avait été accepté à l'unanimité.

M. B. Geiser, au nom du PLR, déclare que le groupe a porté toute son attention à ce point à l'ordre du jour pour la mise en conformité LHand d'arrêts de bus sur le territoire communal. Cette loi entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004 donne 20 ans aux communes pour se mettre en conformité. Il faut donc qu'à fin 2023 cela soit réalisé. Le Conseil général l'a bien compris puisqu'il a fait passer ce crédit de CHF 50'000.00 à CHF 100'000.00 lors de l'adoption du budget 2020 le 16 décembre 2019. Le rapport permet d'identifier l'ordre de priorité défini par les standards cantonaux avec les communes et les associations concernées. Il ne reviendra pas en détails là-dessus, car le rapport les précise bien. Nul doute que CHF 100'000.00 ne suffiront probablement pas à réaliser ce qui doit l'être sur le territoire communal. Il est nécessaire de compléter ces arrêts afin de les mettre aux normes et ainsi permettre une accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Le PLR soutiendra donc l'octroi de ce crédit à l'unanimité, convaincus qu'il est de la justesse de cette démarche. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. R. Dubois, au nom du PS, dit que dans la lignée de son amendement au budget, le groupe acceptera à l'unanimité et avec enthousiasme ce rapport. Ce soir, il est beaucoup discuté de planification et de crédit-cadre, plutôt du côté du PLR, mais il faut savoir que les socialistes vont aussi dans ce sens-là. En sachant qu'il y a 40 arrêts de bus qui devront être mis aux normes, il serait peut-être bien de réfléchir à un crédit-cadre pour ces arrêts. Il est également convaincu que ce projet permettra de concrétiser au niveau communal le principe constitutionnel de l'égalité de traitement.

M. B. Thomson, en son nom personnel, indique qu'il travaille quotidiennement avec des personnes à mobilité réduite ou des personnes en situation de handicap ce qui le rend particulièrement sensible à ce type de rapport. Toutefois, il ne comprend pas qu'une loi votée au niveau fédéral au 1<sup>er</sup> janvier 2004 a pris autant de temps pour être exécutée. Mme M. Braghini a déjà expliqué la situation actuelle, en 2019, le canton a enfin mis une somme à disposition pour les subventions, mais il trouve que c'est négligent de la part du canton d'avoir pris autant longtemps. Il souhaite faire une comparaison avec une autre loi qui a été votée en 2013, entrée en vigueur en 2014, la LAT (loi sur l'aménagement du territoire). Depuis le Conseil général a déjà dû accepté le plan directeur cantonal, le plan directeur régional et commencer le travail sur le plan de l'aménagement local. Tout ça depuis 2014 et cet été, ce projet entrera dans la deuxième phase de travail. C'est un travail énorme, un travail extrêmement important, mais à son avis, la LHand devrait avoir la même importance, les mêmes priorités et il regrette sincèrement que le canton n'ait pas bougé plus vite. Pour terminer, il aimerait remercier le parti socialiste d'avoir amendé le budget et ainsi avoir au moins CHF 100'000.00 pour la première étape, même si cela sera bien insuffisant pour tenir le délai de 2023. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. D. Schürch déclare qu'il y a une petite confusion. Le budget n'a pas été amendé, c'est le rapport pour la réfection des cibles qui a été amendé, c'est-à-dire qu'il a été réduit de CHF 50'000.00 pour les

mettre ailleurs. Maintenant, en effet, le canton a mis du temps, mais il rappelle la situation financière du canton de Neuchâtel et de certaines communes. Boudry est dans la même situation et si la loi demande d'être prêt en 2023, il dit clairement à l'assemblée que cela ne sera pas du tout possible. Aujourd'hui, ce qu'il faudra faire, c'est prioriser et décider quels arrêts ont plus d'importance. Par exemple, il y a un home en construction, c'est important d'avoir un équipement handicapé à cet endroit, ensuite il faudra entrer en discussion avec TransN, puisque c'est eux qui sont responsables des arrêts de tram, pour que l'arrêt de tram principal de Boudry soit équipé. Mais rien ne sera terminé en 2023, cela sera plutôt 2033, voire 2043. Il ajoute que la commune a aussi d'autres obligations, par exemple pour l'éclairage public, pour les armoires électriques et il faudra diffuser un certain nombre d'investissement, faire des choix, endroit par endroit, c'est aussi la responsabilité de l'exécutif qui doit avoir le soutien du législatif pour ces choix-là.

Mme G. Frei, en son nom, dit qu'elle sait bien que lorsque les communes doivent se mettre en conformité, il y a des subventions mais là, il y a un délai fixé à 2023. Elle demande si les subventions persisteront après ce délai ou si elles tomberont.

Mme M. Braghini lui répond qu'un montant de 7 mio de francs a été voté par le Grand Conseil, mais elle ne sait pas non plus ce qui va arriver dans l'avenir, que cela soit au niveau de la commune ou du canton. Ce montant a été voté, mais pour le futur, c'est un point d'interrogation.

M. D. Schürch précise que ce montant voté par le Grand Conseil pour un investissement, et que cela fonctionne comme pour les communes, s'il est engagé, il est maintenu. En revanche, l'exécutif peut décider de le maintenir sur un certain nombre d'année, cela dépend des moyens qu'il a à sa disposition. Aujourd'hui, avec la pandémie, les rentrées fiscales vont être largement inférieures certainement pendant ces deux-trois prochaines années, mais en parallèle, les dépenses largement supérieures puisque la commune soutient toute sorte de choses par tous les moyens. Il est assez difficile d'être le devin qui promet qu'il sera possible de s'occuper des arrêts de bus dans un délai type. Il reviendra avec ce genre de demande de crédit et tâchera de faire au mieux. Il précise qu'il traite ceci avec sérieux, mais il doit aussi mettre aux normes un certain nombre d'autres installations. Juste avant, il a parlé de l'éclairage public, mais c'est la même chose pour certaines installations électriques et il a été parlé des collèges, donc il faut équilibrer les dépenses. Ce qui est sûr c'est que l'exécutif reviendra toujours devant le législatif avec des propositions.

M. P. Meisterhans, en son nom, dit que la loi a été votée en 2004 et beaucoup d'arrêts de bus de Boudry ont été fait il y a cinq ans. Il demande pourquoi, lors de ces constructions, il n'a pas été tenu compte des nouvelles normes. Il ne comprend pas pourquoi il faudra les refaire maintenant.

Mme M. Braghini lui répond qu'elle a en discuté avec l'aménagiste. La raison est la suivante, la subvention pour le groupe de travail a été octroyée il y a quelques années, mais le montant des subventions a été voté par le Grand Conseil il y a tout juste une année et est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> février de cette année. Toutes les communes, tout le canton s'est retrouvé dans cette même situation puisque sur 1000 arrêts, il n'y en a que 40 qui sont aux normes. Aucune commune n'a tenu compte de cette loi fédérale en construisant les arrêts de bus avant cette date.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

**8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 pour les travaux de remplacement de la ligne MT entre les stations Conrardes et Mikron - clause d'urgence**

M. P. Quinche, dit que le rapport est clair et que Boudry a de la chance d'avoir une entreprise qui tient la route, qui va pouvoir construire s'agrandir. Cela fait 20 ans qu'il en entend parler et il est très heureux de présenter ce rapport pour que ces travaux soient enfin réalisés. Chacun a pu constater que lorsqu'une entreprise s'agrandit, elle va consommer beaucoup plus d'énergie, il lui faut de la puissance. Boudry continue de se développer à l'est et aura besoin de puissance à l'avenir, ce qui fait que le câble de 95 mm<sup>2</sup> sera remplacé par un câble de 150 mm<sup>2</sup>, pour équiper l'industrie et également les citoyens, les immeubles. Il dit que le quartier bénéficie de canalisations qui ont été posées, par anticipation, à l'époque où la route des Conrardes a été construite. Il n'y aura pas trop de frais de génie civil, il ne reste qu'un câble à commander. S'il y a la clause d'urgence, c'est pour permettre d'être rapide dans la commande. Comme l'économie reprend, tout le monde veut des câbles et chacun se presse au portillon pour commander la marchandise, donc plutôt il sera possible de passer commande, plus vite il sera possible de donner satisfaction à ceux qui en ont besoin. Il remercie l'assemblée de bien vouloir accepter ce rapport.

M. A. Sandoz, au nom de la commission de la gestion et des finances, dit que M. P. Quinche a presque tout dit. Un refus mettrait en péril ce qu'il vient de présenter et cela ne serait pas imaginable, voire même illégal, puisque la commune a l'obligation de fournir à toutes les entreprises ainsi qu'aux concitoyens l'énergie nécessaire. Il souhaite encore ajouter que le 22 février 2019, le Conseil général a accepté une demande de crédit pour les travaux de construction d'une armoire électrique MT/BT sur le site de Mikron, donc le rapport de ce soir est une suite logique. Tant le rapport que la clause d'urgence ont été acceptés à l'unanimité.

Mme E. Buschini, au nom du PS, dit que le groupe a bien pris note de ce rapport et en remercie les auteurs. Mikron a un projet d'agrandissement important, de ce fait l'approvisionnement en électricité doit être revu ainsi que la desserte dans le quartier. Le groupe n'a pas dû débattre longtemps pour comprendre qu'en cas de refus, il mettrait en péril l'extension de cette entreprise qui a environ 300 emplois attachés au site de Boudry. Il pense également que la Commune a l'obligation de fournir l'eau et l'électricité à toutes les entreprises de la place. Le groupe ne peut donc que répondre positivement à ce rapport, ainsi qu'à la clause d'urgence qui permet à Mikron de pouvoir commencer les travaux de suite.

M. B. Thomson, au nom du PLR, déclare que c'est avec attention qu'il a étudié ce rapport. Lors de la séance du Conseil général du 30 avril 2018, il a accepté une demande de crédit d'engagement pour la rénovation de la liaison Esserts – Chemin Montant. Ensuite le 22 février 2019, il a accepté la demande de crédit d'engagement ayant pour objet les travaux de construction d'une nouvelle station MT/BT Mikron et le renforcement du réseau électrique MT lié dans les secteurs Mikron – Chemin Montant – Vignoble. La demande de crédit d'engagement de ce soir est la suite logique de ces travaux et va permettre de terminer la boucle du réseau de ce secteur. A noter que les travaux de rénovation du réseau électrique sur le plateau de la gare ont été effectués lors de la réfection de la route des Conrardes et de la Baconnière. D'ailleurs, ces travaux ont été présentés dans le rapport du 22 février 2019 avec l'intention d'être réalisés cette année. Lors de la réalisation de la route des Conrardes les tubes en PVC ont été posés avec cet objectif en vue. Cette prévoyance va permettre de remplacer le câble actuel qui traverse l'usine de Mikron, les propriétés nord de Mikron et la vigne sans un travail de fouille de grande envergure le long de la route des Conrardes, une économie non négligeable. C'est pour ces raisons, et non pas à cause de la clause d'urgence que le PLR accepte cette demande de crédit à sa majorité. D'ailleurs c'était à cause de cette clause d'urgence que le rapport n'avait pas été accepté à l'unanimité. Il est difficile de comprendre l'urgence de ces travaux, qui selon

les explications reçues sont liées à la construction de l'agrandissement de Mikron et en même temps d'apprendre par la presse que celle-ci subit une restructuration importante avec de nombreux licenciements en vue et par conséquent la regrettable perte d'emplois à Boudry. En conclusion, le PLR soutient cette demande de crédit, un montant important de plus à ajouter aux nombreuses demandes de crédit de ces dernières années pour la rénovation/entretien du réseau électrique communal. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. D. Schürch s'excuse, mais doit apporter une petite correction par rapport aux propos de M. B. Thomson. Il rappelle que les licenciements chez Mikron ne touchent pas la commune de Boudry.

Au vote, la clause d'urgence est acceptée à l'unanimité.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

#### **9. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 120'000.00 ayant pour objet l'étude de la rénovation complète du collège de Vauvilliers**

M. J.-M. Buschini dit que pour lui, c'est le rapport clé de cette séance. Ce rapport va permettre de mener une étude pour savoir exactement quel type d'intervention et quel calendrier il sera possible d'avoir sur ce bâtiment de Vauvilliers. Cela a déjà été expliqué de long en large, ce bâtiment qui date des années 70 a maintenant 50 ans. Malheureusement, au même titre que tous les bâtiments en béton de ce type, par exemple le CPMB à Colombier qui vient d'être refait complètement, CESCOLE qui a un projet important de réfection et encore une partie du CPLN à Neuchâtel qui a aussi été rénové. Tous ces bâtiments souffrent de vieillissement et notamment au niveau de la carbonatation des bétons, c'est-à-dire que ces bétons souffrent et produisent du calcaire, ce qui a une influence sur la stabilité du bâtiment mais surtout aussi sur son bilan thermique. Chacun a pu le lire, cela sera un immense travail que de mener cette étude, puisqu'il faut déjà faire un diagnostic sur l'état thermique et l'état physique de ce bâtiment. Ensuite, il faut également faire un diagnostic au niveau du chauffage, des sanitaires et de la tuyauterie. Il y a eu plusieurs mauvaises expériences ces derniers temps à cause de la tuyauterie, il a fallu ouvrir des murs, parce que certains tuyaux rouillés ont cédé et il y a eu des coulées dans les murs. Il y a aussi la piscine qui vieillit... Il faut aussi faire une étude parasismique, cela à cause des nouvelles normes et intervenir au niveau de la protection incendie. Par exemple, dans les couloirs, il y a les parois en bois et cela ne répond plus aux normes actuelles. L'étude, sûrement la plus importante, pour ceux qui sont déjà allés dans ce bâtiment, c'est l'accessibilité universelle qui rejoint le dossier que Mme M. Braghini a présenté ce soir. Dans ce bâtiment, il y a toujours quelques marches à monter puis deux-trois à descendre, c'est sans arrêt des demi-étages. Après, il restera une étude des polluants et notamment l'amiante. Il pense que chacun s'imagine bien que cette étude va nécessiter du temps pour aboutir à un crédit-cadre, en tout cas c'est ce que le Conseil communal souhaite. Ainsi, il sera possible de fixer les montants exacts de toutes ces dépenses. Il a souvent été parlé de 3,5 mio ou 4 mio de francs, mais il espère qu'il n'y aura pas que des mauvaises surprises et que ces montants articulés suffiront. Il ne veut pas s'avancer, mais vu l'état du bâtiment, certaine fois il se demande si cela sera possible de le rénover avec un tel montant. Toutes ces études sont à faire, il faudra faire appel à plusieurs bureaux d'études spécialisés dans les différents domaines. C'est totalement impossible pour l'architecte de mener seul toutes ces études-là. Bien entendu, c'est lui qui sera à la tête de tout cela pour coordonner et présenter un rapport final. Ce rapport permettra d'établir le calendrier des travaux, le calendrier des interventions, savoir s'il faudra vider une partie du collège pendant certains mois et peut-être installer des containers extérieurs pour y mettre certaines classes. C'est vraiment un projet hyper important. Sans ces moyens-là, il sera impossible de mener un tel projet, sans ces moyens-là, cela signifie qu'il faudra continuer à faire les réparations au fur et à mesure quand les dégâts surviennent et que ce bâtiment continuera à se dégrader pendant 10 ou 15 ans puis

il faudra finalement devoir penser à une nouvelle construction. Son rôle, en tout cas celui du responsable du dicastère des bâtiments, est de faire au mieux avec le parc immobilier et si possible de faire ces interventions dans les meilleurs délais pour que ce bâtiment arrête de souffrir comme il souffre actuellement. Chacun a pu le lire dans la presse, une visite a été organisée avec le journaliste d'ArcInfo, présent ce soir, ils sont même montés sur le toit, alors qu'il souffre un peu de vertige, pour aller voir l'état des travaux déjà entrepris sur les deux parties plates. Il espère pouvoir mener ces différentes études, chiffrer cela, si possible sans trop de mauvaises surprises et présenter un rapport au cours de l'année prochaine.

M. A. Sandoz, au nom de la commission de gestion et des finances, déclare qu'autant ce point est très important, autant il sera relativement bref par rapport aux conclusions de la commission de gestion et des finances. Cette étude est attendue de longue date et elle constitue un préalable indispensable à la présentation d'un crédit-cadre relatif aux coûts de la rénovation totale du collège de Vauvilliers. A cet égard, et là il ne sait plus s'il parle au nom de la commission ou en son nom, il a été voté au début de l'année 2019 un crédit important urgent pour la rénovation du premier toit plat qui faisait suite à des informations plutôt inquiétantes par rapport à l'état du collège. Il regrette qu'il faille soumettre ce soir l'approbation de cette étude, alors qu'elle devrait être déjà en route depuis longtemps. La commission a aussi questionné le Conseil communal quant à la date d'obtention des conclusions de l'étude et ce dernier a répondu qu'il espérait pouvoir en faire part lors de la séance qui sera consacrée au budget, fin 2020. Il semblerait que c'était un petit peu optimiste et qu'il faudra attendre l'année prochaine. Finalement, le rapport a été accepté à l'unanimité de la commission.

M. K. Atchade, en tant que commissaire de la commission de gestion et des finances, demande la parole selon l'art. 43 al. 2 du RGC.

Le président lui accorde.

M. K. Atchade dit que c'est une chance d'avoir ce soir l'architecte communal présent dans la salle et qu'en tant que membre de la commission de gestion et des finances, il aimerait pouvoir lui poser quelques questions. En séance du 6 mai 2019, le Conseil général a dû se prononcer sur un crédit de CHF 312'000.00 pour réparer le toit plat ouest du collège de Vauvilliers. Il demande si, à ce jour, il existe à l'interne un plan des rénovations déjà effectuées et planifiées sur ce collège. Il pose cette question dans le but de comprendre la demande du crédit d'étude de ce soir qui, il le rappelle, est une demande expresse de la commission de gestion et des finances, et non du Conseil communal.

M. C. Ritter lui répond que ce collège n'a pas été entretenu pendant 50 ans, donc tout est à refaire. Il y a 5 ans, il a dû commencer avec les choses les plus urgentes. Il liste ce qu'il reste à faire : premièrement les façades qui datent d'il y a 50 ans. Il vient de faire un petit calcul, avec les récentes rénovations des deux premières parties du toit plat, ce bâtiment perd 10x moins d'énergie que ce qu'il perdait à l'époque, c'est donc 10x plus performant. En général, on commence par l'enveloppe extérieure, puis on va à l'intérieur. Le problème à Vauvilliers c'est qu'il faudrait tout faire en même temps. Tous les tubes à l'intérieur ont aussi 50 ans, c'est trop vieux, il faut les refaire. Normalement, avec une maison privée, le propriétaire investit tous les 5-10 ans pour maintenir en état, là, il n'y a rien qui a été fait. Jusqu'à aujourd'hui, il a fallu mettre des priorités, mais aujourd'hui, il est prévu de faire des gros travaux et il y a des nouvelles normes qui apparaissent et qu'il va falloir suivre. Cela va encore ajouter des coûts. Il dit qu'il a le plan en tête, mais comme il n'est pas spécialiste de toutes les normes, il est important de faire cette étude et peut-être que cela lui fera changer certains choix qu'il avait déjà en tête. Une fois que le rapport, à la suite de l'étude, sera fait, les priorités seront établies et il sera possible de voir les liaisons entre les différentes choses.

M. J.-M. Buschini souhaite encore préciser que toutes les interventions qui ont déjà été faites et notamment les deux grosses dépenses pour les premières parties planes du toit, ont été réalisées dans

l'esprit d'une future rénovation. Partout où il a fallu intervenir jusqu'à présent, que ce soit à l'intérieur des salles ou sur les toits, il assure que l'objectif de la rénovation complète a été pris en compte. Il ne faudra en tout cas pas revenir avec un autre rapport pour refaire les choses qui ont déjà été rénovées. Alors, oui, il manque la planification totale, comme sur tous les bâtiments communaux, car cela prend du temps et il faut aussi tenir compte des capacités d'investissement de la commune.

M. K. Atchade les remercie pour ses réponses et dit que, s'il a bien compris, en ce moment, c'est un travail d'urgence qui a été entrepris sur ce bâtiment. Donc, le rapport de CHF 120'000.00 que la commission a demandé est une aide notable. Deuxième question : il a entendu parler d'une visite d'un journaliste, il souhaite savoir quand a eu lieu cette visite.

M. J.-M. Buschini lui répond que cette visite a eu lieu mercredi matin à 9h00. Il s'est libéré professionnellement pour pouvoir accompagner ce journaliste. Il ajoute que la visite prévue pour la commission de gestion et des finances se fera en automne, quand il sera à nouveau possible de se réunir à plusieurs. Il rappelle qu'à cause de la pandémie, et exception faite des réunions politiques, il est encore interdit de se réunir à plus de cinq personnes et surtout pas pour aller visiter un bâtiment, où parfois, ils seraient serrés dans des salles étroites. Il sait que les membres de la commission réclament cette visite et avec raison. Cela se réalisera, ainsi cela permettra à chacun de faire le constat des travaux importants à réaliser sur ce bâtiment.

M. K. Atchade pose une dernière question. Il a entendu un chiffre de 4,7 mio de francs pour l'ensemble des travaux. Il demande si cette estimation est réelle, si elle se base sur des données travaillées par les services communaux et si les membres de la commission peuvent travailler à partir de ce montant.

M. J.-M. Buschini lui dit franchement que non, que c'est justement pour cela qu'il souhaite réaliser cette étude. Il faut chiffrer tout ça. Les 4,5 mio de francs, c'est le montant qui a toujours été mis dans les budgets d'investissement depuis de nombreuses années mais sans aucune étude. Il a estimé ce chiffre-là par rapport à d'autres réalisations. Il espère que cela ne coûtera pas plus, mais peut-être que le rapport montrera que cela coûtera 6 ou 7 mio de francs. Il n'en a aucune idée et c'est bien pour cela que ce soir il demande au législatif d'accepter cette demande de crédit. Après cela sera à nouveau au législatif de choisir ce qui sera fait ou non et ensuite il sera possible de fixer un calendrier d'intervention.

M. M. Zürcher, au nom du PLR, déclare qu'il remarque que ce rapport fait état d'un manquement grave de la part des autorités dans le suivi de l'entretien du bâtiment. Bien que cela soit fait depuis plusieurs législatures antérieures, il relève qu'il est inadmissible de négliger, voire de renoncer à l'entretien du patrimoine communal, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un bien d'une telle importance. A l'avenir, il redoublera d'attention et sera intransigeant sur ce genre d'inaction qui périlicite le patrimoine immobilier de la commune. Le contenu du rapport a soulevé également plusieurs questions au sein du groupe, notamment quant à la manière dont la somme de CHF 120'000.00 a été arrêtée. Il demande s'il y a déjà eu des devis, des offres et pourquoi la problématique de l'étanchéité du toit ne fait pas partie de l'étude. Sur ce point, il se réfère à l'intervention qui se fera au point 10. Quant au délai, le conseiller J.M. Buschini y a répondu ce soir. Au vu de ce qui précède, ce rapport apparaît aux yeux de certains membres comme lacunaire et imprécis et demanderait à être complété, ceci dans le but d'avoir des éléments de base nécessaires pour pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause, en conséquence de quoi le groupe n'acceptera pas à l'unanimité le présent rapport.

M. D. Schürch souhaite répondre à l'intervention du représentant du PLR. Il pense que la discussion en séance de groupe a dû être animée avec des membres pour et des membres contre et certaines parties de l'objet contesté. Il tient quand même à rappeler que le Conseil communal qui se trouve devant l'assemblée ce soir avait une dette de plus de 50 mio de francs lorsqu'il a été élu. Et malgré cette dette, ceux qui les ont précédés n'ont pas réussi à entretenir mieux qu'eux ce bâtiment. Ce que ce Conseil a

fait, et il tient à le dire en tant que responsable des finances, il a tout d'abord réduit la dette, ensuite il a réduit le poids de cette dernière en contractant des nouveaux emprunts et en négociant ceux-ci. Le résultat est à ses yeux assez positif puisque cela redonne les moyens aujourd'hui, justement, de présenter ce genre de rapport et de se dire qu'il y a un avenir un peu plus important dans l'entretien du patrimoine communal. Il rappelle aussi qu'il a présenté un crédit-cadre pour l'entretien des routes, qu'il travaille sur les bâtiments publics depuis un moment, que la qualité du réseau a nettement été améliorée pendant toute cette période où la commune s'est désendettée. Il propose aux membres du Conseil général d'être, il ne dirait pas reconnaissants, il n'y a pas de raison, mais d'être à peine moins critiques par rapport à l'action de ce Conseil communal, quel que soit le dicastère, il pense qu'il a fait honnêtement son travail, qu'il a fait ce qu'il fallait pour redonner les moyens à cette commune d'entretenir et d'investir. Bien sûr, chacun peut penser ce qu'il veut, mais toujours est-il que lorsqu'il entend ce genre de déclaration, il est presque, il insiste sur le presque, parce qu'il n'est pas quelqu'un de rancunier, un peu fâché.

M. A. Sandoz, au nom du PS, déclare qu'il n'y a pas grand-chose de plus à ajouter, si ce n'est qu'au vu de l'importance des travaux pour ce bâtiment de 50 ans qui n'a pas été vraiment entretenu et qui est presque resté sans rénovation durant les années passées, il est vraiment nécessaire d'avoir l'avis d'un bureau spécialisé pour faire cette étude globale. Le parti socialiste acceptera ce rapport, enfin ce pré-rapport, parce que ce n'est que le début, pour avoir une première idée, et ensuite c'est sûr, il y aura d'autres dépenses à planifier sur la base du devis global pour arriver à une réalisation concrète.

M. J.-M. Buschini souhaite également répondre à l'intervention du groupe PLR. Bien entendu que ce rapport est un peu léger, mais c'est justement pourquoi ce crédit d'étude est demandé. Pour qu'ensuite il soit possible de faire des devis et réaliser l'étude. S'il n'y a pas de moyens, ce n'est pas possible de demander des devis aux entreprises. Les entreprises ne feront pas de devis gratuits et idem pour les demandes d'études. Et une fois qu'il y aura les devis, il sera possible de chiffrer les travaux. C'est le début de la démarche. Si ce rapport est refusé, il ne voit pas comment il pourra compléter ce rapport, sauf peut-être avec des mots... D'autre part, il n'est pas favorable à parler sur ses prédécesseurs. Ces derniers ont aussi fait avec les moyens qu'ils avaient et c'est connu, dans toutes les communes c'est la même chose, les premiers éléments qui souffrent lorsqu'il y a peu de moyens, et cela a été le cas pendant plusieurs législatures, c'est l'entretien des routes et l'entretien des bâtiments. Et ce, parce que c'est à peu près les seuls éléments où la commune a quelque chose à dire, le reste, c'est souvent des dépenses obligatoires. C'est sur ces deux dicastères-là qu'il a été possible de faire les plus grandes économies. Sa collègue, Mme M. Braghini pourrait le confirmer, l'état des routes à Boudry pose problème, la même chose que les bâtiments.

Mme M. Braghini, pour information, dit qu'elle fait partie, comme chacun le sait, du comité scolaire de CESCOLE. Le bâtiment de CESCOLE date de la même période que le bâtiment de Vauvilliers, 50 ans environ, avec des défauts importants. CESCOLE, dans une dimension différente, parce que l'investissement est encore plus élevé, 20 mio de francs environ, s'est trouvé exactement dans la même situation. Au fil des ans, ils ont fait des réparations un peu par ci, un peu par là, quelques fois urgentes et s'est trouvé dans l'obligation de faire un crédit d'étude qui a été voté il y a un peu plus d'une année. Maintenant, ils en sont à l'étape du permis de construire et les autorités concernées seront invitées à une séance d'information. Mais ils sont passés par ces mêmes réalités, liées à ces constructions des années 70, 1972 pour CESCOLE.

M. R. Dubois, au nom du PS, dit qu'il souhaiterait encore ajouter quelque chose puisqu'il a entendu que certains membres du parti PLR pourrait refuser ce rapport. Il trouve un peu particulier que ce soit à lui de le faire, mais souhaite quand même rappeler un dogme principal du PLR, c'est la réduction des charges. Ce dogme conduit dans le cas présent à deux conclusions : la première, surtout demandée par les partis de la droite, c'est l'introduction il y a quelques années d'un frein à l'endettement. Pour rappel, ce frein à l'endettement limite chaque année les investissements que les communes peuvent

faire et cela fait plusieurs années que Boudry investit le maximum de sa capacité. Ce soir, le Conseil communal essuie des critiques parce qu'il n'aurait pas fait les investissements nécessaires, alors qu'il utilisait toute la marge qui lui était donnée par des lois votées par la droite. La seconde conclusion de ce dogme, c'est que le PLR, avec raison parfois, il rejoint parfois leur avis, s'oppose à un nombre trop élevé d'études, d'argent dépensé dans les études, avant d'agir. Hors ici, un rapport qui permettrait de faire une étude est critiqué, parce qu'il n'est pas assez précis. Il aimerait donc savoir si les personnes qui s'opposent à ce rapport préféreraient qu'une étude soit faite pour pouvoir faire un rapport, puis pour présenter une étude et finalement faire une étude pour pouvoir présenter une demande de crédit. Il aimerait savoir si tout cela est cohérent par rapport aux principes de la réduction des charges ou s'il est souhaité que l'administration travaille 10, 15, 20 heures de plus sur ce rapport pour qu'ensuite ce travail soit refait par des personnes spécialisées. Il souhaitait rappeler tout cela, il espère que cela a rafraîchi quelques principes du parti libéral-radical, en revanche, il ne fera pas cela trop souvent, il est quand même socialiste à la base.

M. K. Atchade, au nom du PLR, se sent obligé de répondre aux diverses attaques adressées à son groupe dont il est le vice-président, puisque le président est excusé ce soir. Il s'adresse à M. D. Schürch tout d'abord. Il souhaite remercier le Conseil communal pour le travail accompli. Il ajoute que ce dernier le sait, il a beaucoup de respect pour leur travail, celui passé, celui à venir. Le groupe PLR n'a nullement tapé sur les conseillers communaux précédents, ni sur ceux en fonction. La leçon de morale émise, il ne va pas y répondre, cela ne vaut pas la peine. Ensuite, il veut rappeler à cette assemblée qu'elle a un rôle, un mandat. Ce rôle, c'est celui du législatif, c'est de challenger l'exécutif et c'est avec d'autant plus de plaisir qu'il le fait, puisqu'il y a peu de moyen, puisque c'est une politique de milice. Il doit arriver devant l'exécutif, ce dernier a l'administration avec lui, et le challenger, critiquer les dossiers au péril de sa vie privée et professionnelle, lui poser des questions. C'est son devoir, c'est cela le mandat politique et il le fera, que le Conseil communal soit d'accord ou pas, mais il a beaucoup de respect, énormément même. Il ne va pas citer tout le travail qui a été accompli ensemble en cette période difficile. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. D. Schürch s'adresse au vice-président du PLR, puisque c'est au nom de cette fonction que M. K. Atchade s'est exprimé. Clairement et il lui a déjà dit lors de la dernière séance de commission de gestion et des finances, il a aussi beaucoup de respect pour le législatif. Il lui a aussi dit, c'est leur rôle d'être critique, d'apporter différents éléments. Mais forcément, lorsque l'exécutif est critiqué, il a aussi le droit de répondre, poliment certes, et il apprécie ces échanges, un peu musclés. C'est toujours un vrai plaisir de pouvoir avoir ces discussions avec les membres du législatif et il est aussi possible de les avoir au pub plus tard.

M. C. Buschini, en son nom, dit qu'il n'y a pas très longtemps, juste avant la construction du parascolaire, il avait vu passer l'agrandissement de l'aile nord de Vauvilliers. Ces plans projetaient et proposaient déjà bien des points de ce nouveau rapport. Il demande s'il ne serait pas possible d'en tenir compte.

M. J.-M. Buschini, réfléchit quelques instants avant de répondre, dit que les plans concernant l'étude du parascolaire datent d'environ 4-5 ans en arrière et que sans plan sous les yeux, il a un peu de peine à répondre. Mais évidemment que tout ce qui est connu sera utilisé, qu'il va tenir compte de tout ce qui a déjà été observé, toutes les faiblesses rencontrées sur ce bâtiment, toutes les marques visibles concernant les infiltrations d'eau, tout ce qui est constaté sous la piscine au niveau technique. Ce bâtiment est entretenu régulièrement et suivi de semaines en semaines, à la fois par l'intendant des bâtiments et l'architecte. Ils se réunissent toutes les semaines en séance de bâtiment. Lui, bien sûr, ce n'est pas sa spécialité, mais il s'appuie sur les gens formés qui observent les bâtiments et toutes ces observations vont profiter à l'étude, ou plutôt aux études afin de chiffrer tout cela. Si le rapport est accepté ce soir, alors quand le prochain rapport pourra être présenté, il faudra faire des choix, peut-être même qu'il sera dit « on n'investit pas dans ce bâtiment et on en construit un nouveau », mais

son rôle c'est de maintenir chacun des bâtiments communaux en fonction des investissements. Ce n'est pas pour rien que Boudry s'est séparé de deux bâtiments, à la rue du Temple 2 et aux Rochettes 20. La commune n'avait pas les capacités nécessaires pour les entretenir et elle a préféré les vendre. Ce n'est pas pour rien non plus qu'il s'est battu pendant six ans pour chercher à vendre la ferme Bellevue, qui est enfin démolie et qui pourra céder la place, il l'espère, à un superbe bâtiment où chacun risque d'y finir un jour ou l'autre. Il assure que rien n'est laissé au hasard.

Mme E. Buschini, au nom du PS, dit qu'en séance de groupe, le parti a demandé le vote nominal selon l'art. 52 du RGC.

Le président précise qu'il faut minimum 5 personnes en faveur de ce vote nominal. C'est accepté.

M. J.-D. Böhm, en son nom, dit qu'il connaît bien le collège de Vauvilliers. Il souhaite, tout en restant terre à terre, rappeler ce qu'il a lu dans le journal. L'architecte dit qu'il a été utilisé de mauvais matériaux. Mais ce sont des matériaux qui ont été utilisés il y a plus de 50 ans, depuis il y a eu beaucoup d'améliorations et il trouve que personne n'a le droit de dénigrer si facilement le travail des anciens.

M. J.-M. Buschini lui répond qu'il était présent et qu'il ne pense pas que ce soit exactement les termes de M. C. Ritter. Il a mentionné qu'il y a 50 ans, lorsque des constructions en béton étaient faites, personne ne pouvait savoir quelle durée de vie aurait ces bâtiments. C'était le début de ce genre de construction et il était impossible de connaître l'usure de ces derniers. A ce jour, avec une photo de l'état 50 ans après, cela permet de dire que cela ne serait plus fait comme ça. Il rejoint les propos de M. J.-D. Böhm, il ne s'agit pas de dénigrer le travail des gens qui nous ont précédé et les constructeurs de l'époque. C'est seulement le constat qui est fait sur tous les bâtiments en béton de cette époque, il en a cité quelques exemples juste avant.

M. B. Thomson dit qu'en effet l'art. 52 fait partie du Règlement général de Commune, toutefois, en 16 ans de politique, il ne se souvient pas qu'il ait été utilisé. Il aimerait que le parti socialiste développe davantage les raisons pour lesquelles il souhaite ce vote nominal.

M. E. Buschini lui dit qu'elle a déjà vécu d'autres votes nominaux.

M. R. Dubois, au nom du PS, déclare que c'est un droit, comme celui de faire un postulat, une motion, c'est un droit formel qui est accordé aux membres du Conseil général. S'il le demande, c'est parce qu'aux yeux du parti socialiste, c'est un vote extrêmement important. D'ailleurs ce rapport a aussi été demandé depuis des mois, voire des années par la commission de gestion et des finances et par différents membres des différents groupes. Ce vote est très important pour toute la commune et donc pour le parti socialiste, il est important que les citoyen-ne-s de Boudry puissent savoir qui a soutenu le fait d'aller de l'avant et qui n'a pas soutenu cela dans le vote d'aujourd'hui.

M. K. Atchade, au nom du PLR, demande une suspension de séance. Cinq membres votent pour, la séance est suspendue.

Reprise de la séance à 22h03.

Le président indique qu'une personne a dû quitter la séance pour des motifs professionnels. Il y a donc maintenant 31 conseillers généraux, la majorité est à 16 et que les deux tiers à 21.

Il rappelle qu'avant la suspension de séance, il a été décidé que le vote serait nominal. Toutefois, il semble que la discussion n'était pas encore terminée. Il donne la parole aux conseillers généraux qui ont encore des précisions ou des questions.

M. M. Zürcher, en son nom, demande si les CHF 120'000.00 du rapport sont à considérer comme une enveloppe mise à disposition du Conseil communal afin que ce dernier puisse demander plusieurs devis aux entreprises spécialisées et non le coût de l'étude comme il avait cru le comprendre dans la conclusion de ce rapport.

M. J.-M. Buschini lui confirme que c'est bien cela. C'est le coût additionnel des différentes petites études ou devis que l'administration va collationner pour en faire un rapport plus important.

M. K. Atchade, en son nom, demande si cette étude, cet arrêté de CHF 120'000.00, sera pilotée par les services communaux ou par un cabinet externe.

M. J.-M. Buschini lui répond que ce sont les services communaux, en particulier l'architecte communal qui pilotera cette étude, ces différentes demandes de devis pour chiffrer le tout. Il rappelle que Boudry a la chance d'avoir dans ses services, un architecte. A plusieurs reprises, le Conseil général a d'ailleurs fait comprendre à l'exécutif qu'il fallait employer les services communaux. D'ailleurs, une partie de ces études ont déjà été menées par ce dernier, parce que cela était possible. Il sait, par exemple, que le projet de l'ascenseur est déjà plus ou moins chiffré.

Au vote, l'arrêté est accepté à 28 voix, contre 1 non et 1 abstention.

Résultat du vote nominal en détail :

Parti	Nom	Prénom	crédit étude		
			oui	non	abst.
PLR	Atchade	Kolawole	1		
PLR	Böhm	Jean-Daniel	1		
PLR	Buschini	Claude		1	
PS	Buschini	Elvira	1		
PS	Cachelin	Paul-André	1		
PS	Ciullo	Silfrido	1		
PS	Dubois	Romain	1		
PLR	Dubois	Yann	1		
PS	Elber	François	1		
PLR	Frei	Greta	1		
PLR	Geiser	Blaise			1
PLR	Galbarini	Maximilien	1		
PLR	Keller	Denis	1		
PLR	Keller	Stéphane	1		
PLR	Kistler	François	1		
PLR	Marti	Myriam	1		
PLR	Mary	Aurélien			
PLR	Maspoli	Chantal	1		
PS	Maurer	Davide	1		
PLR	Meisterhans	Pierre	1		
PLR	Moesch	Jean-Pierre	1		
PLR	Pedimina	Pascal	1		
PS	Renevey	Virgyl	1		
PS	Rousseau	Nicolas	1		
PLR	Schneider	Steve	1		

*suite en page 18*

Parti	Nom	Prénom	crédit étude		abst.
			oui	non	
PLR	Thomson	Bob	1		
PLR	Vaudroz	Patrick	1		
PS	Vogel Oberlin	Christiane	1		
PLR	Vuilleumier	Isabelle	1		
PS	Weber	Marie-José	1		
PLR	Zürcher	Matthieu	1		
Totaux	<b>31</b>		28	1	1

**10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 350'000.00 ayant pour objet la réfection de la toiture plate est du collège de Vauvilliers - clause d'urgence**

M. J.-M. Buschini explique que ce rapport concerne la dernière partie plane du toit. Il insiste sur l'adjectif plane, car à Vauvilliers, il y a aussi des parties de toit en pente sur lesquelles il n'y a pas encore eu d'interventions. Le Conseil communal propose ce rapport parce que les signes d'usure sur cette troisième partie plane sont exactement les mêmes que ceux constatés sur les autres parties où il a déjà fallu intervenir en urgence parce qu'il y avait de l'eau qui coulait à l'intérieur du bâtiment. Par exemple : l'usure de la couche de l'isolation - M. C. Ritter l'a déjà dit, les isolations ont en général une durée de vie d'une trentaine d'année, là, elle en a déjà 50 ans – des flaques qui se forment après chaque épisode pluvieux et des infiltrations d'eau qui, pour l'instant, sortent par les façades. Quelques interventions de fortune ont été entreprises à certains endroits, le toit a été « rebleté », il s'excuse pour le terme, à quelques endroits et pour le moment, il n'y a pas d'infiltration à l'intérieur du bâtiment. Mais au vu de tous ces signes, il a une forte crainte que cela arrive bientôt, tout comme c'est arrivé dans la halle de gymnastique et comme c'était arrivé dans la première partie. Le bâtiment entier a le même âge et évidemment plus on attend, plus on prend le risque de devoir intervenir en urgence. Comme il l'a déjà expliqué, les deux interventions faites sur les deux premiers toits plats sont réfléchies et ne seront pas retouchées lors de la future réfection. Encore une chose, qu'il a d'ailleurs déjà mentionné en séance de commission de gestion et des finances, il présentera au mois de juin un dernier rapport concernant le collège de Vauvilliers. Ce dernier n'est pas de l'urgence, mais concernera le remplacement des panneaux thermiques qui ont été démontés au-dessus de la piscine lors de la réfection de ce toit plat. Ces derniers avaient aussi plus de trente ans, donc n'étaient plus suffisamment performants. Il demandera donc un crédit pour les remplacer, à la fois par des panneaux thermiques et par des panneaux photovoltaïques, donc par un système mixte, ce qui permettra directement de faire de grosses économies d'énergie : électrique en autoconsommation et thermique, par exemple pour chauffer la piscine, ce qui permettra également d'économiser sur la facture du CAD auquel le collège est relié. A chaque fois, il lui est reproché de venir avec des rapports différents, mais pour ce sujet, il estime que ce n'est pas de la réparation mais le rétablissement d'une situation antérieure.

M. D. Schürch, au sujet de ces innovations photovoltaïques, thermiques, souhaite encore ajouter qu'elles seront en partie financées par la taxe sur l'électricité que la commune perçoit et avec laquelle un fond pour les améliorations énergétiques est alimenté. Sur le plan financier, cela sera expliqué dans le rapport, une partie des frais seront pris dans ce fonds, car cet argent est attribué à ce genre de travaux.

Rapport de M. K. Atchade, en remplacement de M. A. Sandoz, au nom de la commission de gestion et des finances. Il dit que ce rapport avait déjà été accepté à l'unanimité en mars, donc n'a pas été revoté le 18 mai. Quant à la clause d'urgence, elle a également été acceptée, mais par 2 voix pour et

4 abstentions. Il a rappelé les dates d'acceptation de deux autres demandes de crédits pour les deux autres parties en toit plat du collège de Vauvilliers (mai, respectivement juin 2019), et a indiqué que le million investi sur ce bâtiment, si le présent rapport est accepté, s'intégrera parfaitement dans le concept de rénovation globale comme discuté précédemment. Il faut également mettre dans la balance le risque pour les écoliers de voir leur lieu d'étude affecté par une aggravation de la situation.

M. R. Dubois, au nom du PS, déclare que, comme chacun a pu l'entendre par le rapporteur du rapporteur de la commission de gestion et des finances, la discussion a été fournie lors de cette séance. En séance de groupe, ce rapport a été moins discuté et accepté unanimement. Il souhaite encore préciser que les motifs de la grande discussion en commission de gestion et des finances étaient liés à l'urgence. Qu'est-ce que l'urgence et les clauses d'urgence, puisqu'il y en a deux différentes, qui n'ont rien à voir l'une avec l'autre. Il rappelle qu'une intervient avant qu'un crédit soit voté par le Conseil général et l'autre après. Maintenant, le Conseil communal a présenté la clause d'urgence clairement et dans les temps, donc pour le groupe socialiste, le débat à ce sujet est clos. Il donne trois points importants pour que ce rapport soit voté rapidement, donc avec la clause d'urgence. Cette clause d'urgence, il le rappelle, supprime le délai référendaire, donc la possibilité de faire un référendum. Cela pourrait être problématique si un citoyen souhaiterait justement déposer un référendum contre l'objet en question, toutefois, il ne lui semble pas qu'un référendum se prépare à Boudry contre la rénovation de la toiture du collège de Vauvilliers. Voilà le seul aspect négatif de la clause d'urgence, mais par contre, il y a au moins trois points positifs à cette clause d'urgence. Tout d'abord, l'aspect économique. Cela a aussi été dit par le Conseil communal et, il lui semble, aussi par un membre du groupe PLR. Bien sûr tout le monde le sait, les prévisions conjoncturelles sont vraiment extrêmement mauvaises, quels que soient les paramètres regardés, la crise sanitaire a fortement impacté l'économie. La demande baisse, elle n'est toujours pas remontée au niveau d'avant la crise, il y a des problèmes au niveau des investissements, etc. Cet investissement, c'est de l'argent qui peut être rapidement injecté par l'Etat dans l'économie. C'est de l'argent qui peut permettre de payer des entreprises, qui elles pourront payer leurs employés, ainsi réduire le chômage et ces travailleurs pourront ensuite aller dépenser leur argent, consommer des biens, chacun connaît le fonctionnement de l'économie. Chacun est d'accord sur cette théorie, c'est égal de quel côté de la salle on se trouve et c'est extrêmement important que les collectivités publiques prennent ce genre de mesures et participent à ce relancement de l'économie. En tant que collectivité communale, il faut pouvoir y participer de manière concrète, notamment en commençant les travaux le plus vite possible. Deuxièmement, d'un point de vue financier tout simple, la toiture est mal isolée, c'est indiqué dans le rapport, donc cela coûte plus cher en chauffage. Réparer le plus rapidement possible cette toiture, c'est économiser des charges à l'avenir. Finalement, et c'est aussi un gros argument, l'assemblée a une responsabilité car les élèves doivent pouvoir étudier dans de bonnes conditions. Si ce rapport est refusé, il se pourrait que les écoliers retrouvent à la rentrée des piscines à la place de leurs classes. Il exagère peut-être un petit peu dans ces propos, mais il est sûr que ce n'est pas ce que souhaite l'assemblée. C'est aussi la responsabilité, le rôle du législatif de se soucier que les classes soient en état d'utilisation et de ne pas refuser un rapport qui pourrait perturber le bon déroulement de l'enseignement public. Le groupe socialiste demande également pour ce rapport le vote nominal. Il le regrette pour M. B. Geiser qui trouve cela ridicule, mais chacun a pu remarquer que finalement c'est assez rapide. Il rappelle que dans tous les autres parlements en Suisse, cantonaux, fédéraux et même parfois communaux, les citoyens peuvent savoir qui vote quoi. Cela fait partie du principe de la transparence du législatif et il trouve qu'il ne faut pas avoir peur de voter ce qu'on vote. D'autant plus que normalement les séances sont publiques. Donc le vote nominal est aussi demandé.

M. K. Atchade, au nom du PLR, dit que le groupe n'est pas arrivé à l'unanimité, ce dossier ayant suscité beaucoup de discussion, il ne saurait présenter un avis du PLR. Il laisse donc le soin à chacun des membres de son groupe de s'exprimer au travers de la question.

M. P. Meisterhans, au nom du PLR, demande s'il y a toujours une entreprise mandatée par la commune pour inspecter régulièrement l'état des toits.

M. J.-M. Buschini lui répond que oui, le contrat d'entretien est toujours en vigueur et l'entreprise vient régulièrement. Si son analyse démontre quelques faiblesses, des petites réparations sont faites. Mais comme il l'a déjà dit, cette isolation date et l'entreprise qui monte sur le toit n'enlève pas la couche de gravier.

M. P. Meisterhans demande encore si cette entreprise fait un rapport après chaque contrôle.

M. J.-M. Buschini donne la parole à M. C. Ritter. Ce dernier précise tout d'abord que cette entreprise contrôle tous les toits des bâtiments communaux et non pas seulement ceux du collège de Vauvilliers et en effet, dès qu'elle constate un souci, elle l'annonce et fait un rapport. Toutefois à Vauvilliers, les problèmes d'étanchéité étaient impossibles à voir. C'était les joints de dilatation, cachés sous l'étanchéité, qui elle-même n'était plus forcément étanche à ces endroits et si un sondage été fait à un endroit, ce qui a été effectué, le résultat pouvait être complètement différent à 10 cm près, à une place, c'est sec, à l'autre c'est humide.

M. P. Pedimina, en son nom, demande s'il n'est pas possible d'attendre une partie de résultats de l'étude précédente, sachant que suivant l'étude effectuée, la conception de cette étanchéité et de cette isolation changera. Sur le rapport précédent, il est parlé d'études sur différents éléments comme le béton et l'isolation et sur ce rapport les travaux concernent justement l'isolation et l'étanchéité. Donc les travaux vont être réalisés sans connaître exactement la future conception de ce bâtiment. Tout à l'heure, il a beaucoup été parlé de ce crédit d'étude, il profite de dire qu'il trouve que c'est une très bonne chose et félicite l'exécutif pour cela. Mais maintenant, il a l'impression de revenir en arrière. D'un côté, il est voté un montant pour une étude, et sans attendre les résultats de cette dernière, les travaux d'étanchéité commencent. Il ne dit pas que ce n'est pas bien, mais en principe, on fait d'abord l'étude, on définit le concept et ensuite on fait l'étanchéité. Il demande donc s'il ne serait pas possible d'anticiper l'étude précédente afin d'être convaincu de l'isolation et de l'étanchéité proposée ou alors, de ne pas réaliser les travaux immédiatement, mais peut-être seulement dès cet automne, plutôt que de faire quelque chose qui ne sera pas une bonne solution à long, même peut-être court terme.

M. J.-M. Buschini lui répond que dans le fond, il a le même raisonnement et qu'il souhaiterait pouvoir le faire ainsi. Mais voilà, il y a l'expérience avec les deux autres parties du toit qui ont déjà dû être refaites dans l'urgence. Il se rend compte maintenant qu'il y a des signes d'usures identiques sur la troisième partie, voilà pourquoi, il demande au législatif de prendre cette décision ce soir. L'étude va prendre un certain temps. Il ne sera pas possible de livrer les résultats dans trois mois. Tous les bureaux qu'il va falloir consulter, ça va prendre du temps. Au mieux, cela sera au printemps prochain et au pire, à l'automne prochain, que cette étude pourra être présentée. Il demande s'il faut prendre le risque de laisser le toit dans cet état malgré les signes de faiblesse constatés. Il dit qu'il n'est pas quelqu'un qui aime prendre des risques. Au mieux, ce toit n'aura pas coulé d'ici une année et si la chance n'est pas de son côté, il devra revenir devant le législatif encore une fois dans l'urgence. C'est plus une situation de choix politique. Quant à la technique, elle est bonne puisque l'étanchéité vient d'être réalisée sur les deux autres parties de toit plat. L'ancienne isolation avait 4 cm, la nouvelle 24. En plus, les techniques ont évolué, les toits sont maintenant végétalisés et de bonnes observations thermiques ont pu être constatées sur les deux premières parties. Voilà ce qui lui permet d'affirmer que la rénovation de ce toit est juste et que l'étude ne va pas montrer autre chose. Il se rend compte qu'il n'arrive pas vraiment à contenter l'assemblée avec ces explications, mais il n'est malheureusement pas devin. S'il l'était, il dirait que cela va couler le 21 décembre et qu'il faut donc faire les travaux. Mais les faits sont là, ce sont ces deux derniers hivers qu'il y a eu des infiltrations d'eau et cette fois-ci, il aimerait bien intervenir sans être dans l'urgence et ainsi pouvoir réaliser les travaux bruyants pendant les vacances d'été et ainsi ne pas déranger les élèves.

M. P. Pedimina, en son nom, ajoute que son intervention de toute à l'heure ne se voulait pas politique, mais uniquement constructive. Il comprend que cette isolation doit être faite, mais peut-être qu'il serait possible d'avoir un complément rapide d'étude ou certaines confirmations sur ce concept d'étanchéité. Quand il est parlé de la nouvelle épaisseur de 24 cm, peut-être qu'aujourd'hui l'étude préconiserait 30 cm.

M. J.-M. Buschini lui précise que les travaux sont très récents sur les deux autres parties.

M. P. Pedimina dit alors qu'avant d'engager ces nouveaux travaux, avoir une pré-étude qui va vraiment dans le bon sens. Si par exemple, il est mis 24 cm et que l'étude faite pour CHF 120'000.00 dit qu'il aurait fallu mettre 26 ou 30 cm, cela sera trop tard. C'est une question de coordination et de combinaison des tâches.

M. J.-M. Buschini trouve que c'est un aspect très technique, il demande si M. C. Ritter peut répondre, si la commune a les assurances techniques que l'isolation a bien été réalisée sur les deux premières parties et qu'il est possible de renouveler la même chose sur la dernière partie plane ou s'il faut faire une rapide étude pour savoir s'il faut changer son fusil d'épaulement.

M. C. Ritter dit que dès les premiers problèmes de fuites, il a déjà commencé à étudier comment il serait possible de rénover le toit en fonction des futures rénovations des façades. Actuellement, les communes qui entreprennent des rénovations doivent obligatoirement respecter les normes Minergie, c'est-à-dire que le toit ne doit pas avoir une déperdition de tant. A ce jour, les toits déjà refaits correspondent à la société 2000 watts, donc sont encore meilleurs que ce que prévoit les normes Minergie. Il n'y a donc pas de souci à se faire à ce sujet. Il n'y a pas besoin de faire une nouvelle étude à ce sujet pour savoir si c'est bon ou pas, c'est très bon.

M. B. Geiser, en son nom, souhaite dire trois choses. La première, c'est qu'il n'aime pas les toits plats, ils ne sont que des sources de problèmes. Le deuxième c'est que, expérience faite, un bâtiment il faut le préserver en le mettant hors d'eau en priorité, donc il est pour refaire le toit. La troisième chose, c'est si le vote nominatif est à nouveau demandé, il va « beugler ». Il trouve que lorsque chacun lève la main, c'est aussi très visible et pense que c'est uniquement de la propagande politique.

M. J.-M. Buschini lui répond sur l'aspect des toits plats. Bien qu'il soit né à Boudry, il n'est jamais allé dans ce collège-là, mais aux Esserts, collège qui tient toujours bien debout. Mais voilà, le collège de Vauvilliers a été réalisé de cette manière, il faut bien qu'on agisse là-dessus.

M. R. Dubois, en son nom, toujours dans un esprit constructif, dit qu'il comprend la position de certains membres du PLR qui demande s'il n'est pas possible d'attendre les résultats de l'étude. Il pense que la réponse de M. J.-M. Buschini est acceptable, c'est un peu quitte ou double. Si maintenant, on attend et que cela s'empire, cela risque de coûter plus cher que les travaux débutent rapidement. Maintenant si cela n'empire pas, et bien il est possible d'attendre l'étude. Mais ce qui peut faire pencher la balance du côté où l'on dit qu'il faut agir maintenant, il y a déjà l'argument de M. B. Geiser, que pour préserver un bâtiment, il faut rénover le toit et il y a aussi les trois arguments qu'il a donnés avant. Les aspects financiers et économiques, qui ont besoin d'être rapides et finalement, il y a encore un dernier argument financier qui a été donné en début de séance c'est que les investissements, il le rappelle, sont limités chaque année et qu'un investissement qui n'est pas voté cette année, en principe est voté l'année suivante, mais c'est un investissement de moins sur l'année suivante. Il y a un quota d'investissement chaque année. Donc si ce soir, cet investissement n'est pas accepté et que finalement, il est investi moins d'argent cette année, cela sera tout de l'argent qu'il sera impossible d'investir l'année prochaine avec les limitations existantes. Or, si des crédits sont demandés pour rénover complètement un collège, chacun peut bien imaginer que cela va coûter extrêmement cher, donc repousser les investissements maintenant, c'est aussi prendre le risque de repousser les

investissements à beaucoup plus tard, cela a un effet boule de neige. C'est pourquoi, lui-même, ainsi que le groupe socialiste est pour une action rapide. D'autant plus qu'il y a quand même une urgence qui a été démontrée par les photos des infiltrations. Malheureusement, il s'excuse auprès de M. B. Geiser, il n'ira pas dans son sens et comme il l'a déjà dit dans son intervention, le groupe socialiste avait demandé le vote nominal pour cet objet. Mais ce n'est pas de la propagande, c'est stratégique.

M. K. Atchade, en son nom, dit qu'il a un problème de conscience, comme au moins un membre excusé. Il se demande pourquoi est-ce que la clause d'urgence est invoquée en lisant l'al. 2 de l'art 49 du RGC – il cite « la clause d'urgence ne peut se justifier que par des motifs importants et notamment une urgence réelle : un crédit urgent ne saurait être voté pour des travaux terminés, pour remédier à des retards accumulés antérieurement, accélérer la réalisation d'un projet ou encore par pure commodité. »

M. D. Schürch lui répond qu'il faut vraiment entendre la clause d'urgence par rapport à la suppression du délai référendaire, car il n'a pas pu être possible de voter ce rapport au mois de mars, à cause de la crise du coronavirus. Il rappelle que la commission de gestion et des finances avait déjà été réunie à ce sujet à début mars, puis il a fallu attendre jusqu'à aujourd'hui pour réunir le Conseil général. C'est pour cette raison qu'il est présenté sur trois rapports la clause d'urgence. Après c'est au législatif de décider s'il accepte ou non la demande de crédit. Il aimerait encore ajouter qu'il suit régulièrement les rentrées fiscales de cette commune pour être au plus près de la réalité. Ces dernières ont quelque chose d'étonnant puisqu'en fin de compte, cela se passe assez bien jusqu'à fin avril, il n'a pas encore les chiffres complets de fin mai. Mais cela signifie que les gens sont en train de payer par rapport à leur taxation et les entreprises aussi versent des acomptes. Peut-être qu'à la fin de l'année 2020, la situation ne sera pas trop mauvaise. Mais en 2021, que va-t-il se passer ? Il va y avoir de grosses corrections sur l'impôt des personnes morales, il n'est pas devin, mais ça il en est quasiment certain. On entend les chiffres, en particulier de l'horlogerie, de la mécanique, il y a aussi le pot commun qui alimente le fonds lié aux personnes, donc au nombre d'emploi, qui va s'effondrer. Des entreprises vont devoir communiquer qu'en réalité, elles n'ont pas gagné ce qui était prévu et il va falloir leur rembourser CHF 300'000.00 ou CHF 50'000.00. Donc l'argent qu'il est possible d'investir cette année, il faut l'investir cette année. Parce que l'année prochaine, cela ne va pas marcher comme ça. Et à la fin de l'année, pour les prévisions, il ira une fois de plus voir le service des contributions qui aura certainement d'autres éléments que ceux en sa possession actuellement. Il aimerait rendre chacun conscient qu'il faut anticiper. En 2020, il faut dépenser ce qui était prévu d'être dépensé. De plus, ces montants avaient été acceptés à travers le budget, avec le programme d'investissement, et ainsi le toit de Vauvilliers sera fait. La suite des travaux, cela sera en 2022, si le rapport est présenté à fin 2021. Il faut réaliser cette année tout ce qui peut être présenté, ou au moins commencé de réaliser, parce que chacun le sait, il n'est possible de faire des réserves liées aux investissements qui n'ont pas été complètement dépensés, pour autant qu'ils aient été engagés. Sinon, il pense qu'il risque d'avoir une grosse carence d'investissement dans deux-trois ans. Cette année, il y a les moyens, mais cette situation est relativement provisoire parce que tous les domaines sont touchés au niveau fiscal : les entreprises, mais aussi les petits indépendants et même les personnes physiques parce que tous ceux qui sont au chômage aujourd'hui, et il est parlé quand même d'une grosse proportion de la population, touchent 80% de leur revenu. Il y a aura là aussi des corrections.

M. P. Pedimina, en son nom, dit qu'il est parlé là de la raison uniquement financière. Il est d'accord avec M. D. Schürch, même s'il n'a pas très bien compris pourquoi si l'argent n'est pas dépensé cette année, il ne sera plus possible de le dépenser en 2021, si ce n'est pas par rapport aux rentrées fiscales et au jeu du frein à l'endettement. Toutefois, il préfère bien investir que mal investir, même si l'argent est là. Sa réflexion est la suivante, il faut être convaincu pour faire les choses, et non pas les faire parce que l'argent est disponible, sinon en finalité, cela risque de coûter plus cher. D'autres communes ont carrément démoli leur collège. Là c'est purement constructif et non pas par rapport à la question, est-

ce que la commune a de l'argent ou est-ce qu'elle n'en a pas. Si cette somme est dépensée, il faut que cela soit bénéfique pour tout le monde.

M. D. Schürch ajoute juste qu'il comprend bien la position de M. Pedimina, qu'il a l'impression que cette somme pourrait être mal dépensée. Mais en réalité, les services communaux ont anticipé la suite du projet et vous l'avez peut-être vu, c'est ce qui a fâché M. V. Berger, qui « boycotte » la séance de ce soir, des plans ont déjà été déposés pour le toit du collège de Vauvilliers. Si des plans ont été déposés, c'est justement parce que les dimensions de ce toit changent et tiennent compte de l'évolution du chantier futur. Donc cet argent ne sera pas mal dépensé. D'ailleurs les deux autres parties du toit n'ont pas dû être remodifiées.

M. K. Atchade, en son nom, demande si la nécessité de la clause d'urgence demandée dans ce rapport concerne juste le délai référendaire. Si tel est le cas, cela signifie que l'exécutif en a besoin. Pour lui, l'article 49, c'est une clause d'urgence du législatif. Le législatif en a besoin pour sauter le délai référendaire, pour pouvoir encore réaliser les travaux cette année.

M. D. Schürch lui répond que l'article correspond à l'autorisation donnée par le législatif.

M. K. Atchade comprend et demande encore si cela signifie que sans l'acceptation de cette clause, les travaux ne pourront pas être réalisés cette année.

M. J.-M. Buschini lui dit que c'est tout à fait cela. S'il faut attendre 40 jours, puis commander les travaux auprès des entreprises et il sait que ce sont des travaux qui durent, il ne sera pas possible de les réaliser sur le temps des vacances. Il faudrait les réaliser à l'automne et ces travaux sont dépendants de la situation climatique, et chacun sait qu'il pleut davantage en automne qu'en été, donc il vaut vraiment mieux qu'il soit possible d'avancer ces travaux et ainsi pouvoir les réaliser cet été. Il l'a aussi dit tout à l'heure, c'est également en pensant au confort des usagers du collège car il aimerait pouvoir réaliser les travaux bruyants pendant que les élèves sont absents.

M. B. Thomson, en son nom, demande si suite à l'expérience déjà réalisée sur les deux autres toits plats, il est possible de dire combien de temps durent les travaux. Est-ce que les six semaines des vacances d'été suffiront pour terminer les travaux.

M. J.-M. Buschini lui répond que non. Les travaux ne seront pas terminés à la rentrée scolaire. Mais les travaux bruyants, c'est le démontage, l'arrachage, le perçage. Après la pose de la nouvelle isolation peut être réalisée avec la présence des élèves.

M. B. Thomson a encore une deuxième remarque. En prenant les deux premiers rapports concernant les toits plats et celui de ce soir, cela va faire 1 mio de francs qui aura été investi dans ce bâtiment. Il n'espère pas qu'il faudra démolir le bâtiment suite à l'étude votée dans le rapport précédent.

Le président demande s'il y a bien cinq membres du parti socialiste qui sont en faveur du vote nominal.

M. K. Atchade, au nom du PLR demande une suspension de séance. La suspension est acceptée par cinq membres.

La séance reprend à 22h45.

Au vote la clause d'urgence est acceptée à 24 voix contre 1 et 5 abstentions.

Au vote l'arrêté est accepté à 28 voix et 2 abstentions.

## Résultat du vote nominatif en détail :

Parti	Nom	Prénom	Toit Vauvilliers Clause d'urgence			Toit Vauvilliers Travaux		
			oui	non	abst	oui	non	abst
PLR	Atchade	Kolawole			1	1		
PLR	Böhm	Jean-Daniel	1			1		
PLR	Buschini	Claude	1			1		
PS	Buschini	Elvira	1			1		
PS	Cachelin	Paul-André	1			1		
PS	Ciullo	Silfrido	1			1		
PS	Dubois	Romain	1			1		
PLR	Dubois	Yann	1			1		
PS	Elber	François	1			1		
PLR	Frei	Greta	1			1		
PLR	Geiser	Blaise			1			1
PLR	Galbarini	Maximilien	1			1		
PLR	Keller	Denis	1			1		
PLR	Keller	Stéphane	1			1		
PLR	Kistler	François	1			1		
PLR	Marti	Myriam	1			1		
PLR	Mary	Aurélien						
PLR	Maspoli	Chantal	1			1		
PS	Maurer	Davide	1			1		
PLR	Meisterhans	Pierre	1			1		
PLR	Moesch	Jean-Pierre	1			1		
PLR	Pedimina	Pascal			1			1
PS	Renevey	Virgyl	1			1		
PS	Rousseau	Nicolas	1			1		
PLR	Schneider	Steve		1		1		
PLR	Thomson	Bob			1	1		
PLR	Vaudroz	Patrick	1			1		
PS	Vogel Oberlin	Christiane	1			1		
PLR	Vuilleumier	Isabelle	1			1		
PS	Weber	Marie-José	1			1		
PLR	Zürcher	Matthieu			1	1		
<b>Totaux</b>	<b>31</b>		<b>24</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

## **11. Motion du groupe PS intitulée « Une Boudryisia sans gaspillage »**

M. R. Dubois, dit qu'il sera bref, car il est déjà tard. Cette motion du groupe socialiste propose à Boudry de faire un pas très concret pour la réduction des déchets. Chacun le sait, le plastique n'est pas très écologique, surtout lorsqu'il s'agit de jeter des bennes entières après un weekend de fête. Il ne pense pas qu'il doit s'étendre davantage du motif de fonds. En revanche, il lui paraît important de faire une rapide chronologie de ce qui se passe au niveau cantonal. D'ailleurs quelques questions ont été posées en séance de commission de gestion et des finances à ce sujet. Fin janvier, un postulat a été accepté au Grand Conseil neuchâtelois pour demander au Conseil d'Etat un rapport sur la question du plastique à usage unique. Dans ce dernier, il est demandé au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'interdire le plastique à usage unique dans toutes les manifestations subventionnées par l'Etat et dans les manifestations pour lesquelles l'Etat doit donner une autorisation, donc en résumé, toutes les manifestations. Donc c'est quelque chose qui se fait au niveau cantonal, mais chacun sait qu'un postulat, cela va encore plus long au niveau cantonal qu'au niveau communal. Il laisse imaginer les délais à chacun et encore il faut que le Conseil d'Etat propose de bien dans sa réponse, bref, cela n'est pas pour tout de suite. Par contre, il y a quelque chose de plus concret et plus proche de Boudry. À fin février, la Ville de Neuchâtel a décidé, à partir du 1<sup>er</sup> mars, la fin du plastique à usage unique dans toutes les manifestations à Neuchâtel et sur les terrasses de la ville. Donc, une commune l'a déjà fait. Cette motion va dans le même sens, même si ce n'est pas écrit dans le texte, il serait bien de pouvoir aussi l'élargir aux terrasses. Il précise que dans cette motion, le Conseil communal est libre de choisir quels seront les moyens pour venir à bout des objectifs de cette motion. Juste avant, M. J.-M. Buschini lui a rappelé qu'une édition de la Boudryisia avait déjà tenté l'expérience des verres consignés et que cela n'avait pas fonctionné. Là, l'impératif écologique est absolu. Il faudra absolument trouver une solution qui fonctionne. Il ne s'étendra pas plus longtemps. Il pense que chacun a compris que cette motion va dans le sens de ce qui se discute déjà. Par contre, il y a peu de mesures concrètes qui ont été prises et cela permettrait à Boudry, une fois de plus, il rappelle que cela ne serait pas la première fois, d'être précurseur sur un thème qui va dans le sens environnemental. C'est pour toutes ces raisons qu'il invite l'assemblée à accepter cette motion pour que la prochaine Boudryisia soit une Boudryisia sans plastique à usage unique.

M. D. Schürch lui répond que le Conseil communal en a parlé et qu'il n'a pas l'habitude de refuser les motions, à moins que le contenu soit complètement débile, ce qui n'est pas le cas pour cette dernière. Il veut bien étudier cet élément-là. Après c'est aux membres du Conseil général de décider s'ils acceptent ou non.

La prise en considération de cette motion est acceptée par 18 voix contre 6 non et 5 abstentions.

## **12. Informations du Conseil communal**

M. J.-M. Buschini donne des informations sur tout ce qui a été mis en place au niveau de la commune à la suite de la pandémie de Covid-19. Tout d'abord, il espère, car il n'a pas encore eu le temps de le demander ce soir, que chacun se trouve en bonne forme ainsi que les familles. Les conséquences du Covid 19 ont impacté de façon importante le fonctionnement politique, administratif et organisationnel des services. Le Conseil communal a dû augmenter la vitesse de croisière et s'est réuni par vidéoconférence de façon pratiquement quotidienne au début du confinement. Les quinze premiers jours, il y a presque eu une séance par jour. Les décisions à prendre ont été quasiment toutes urgentes. Suite aux communiqués émanant de la Confédération ou du canton, il se devait d'agir, voire même de réagir. Comme les choses évoluaient de jour en jour, cela n'a pas été toujours évident. Bien entendu, les premières démarches ont été en faveur des concitoyens et des employés

communaux. Un n° d'appel d'urgence a été mis en place en priorité. Le jour après les décisions de fermeture des commerces et des restaurants, il a pris contact oralement avec les tenanciers des trois restaurants communaux (la Plage, le Pervou et le Resto des Buchilles) pour leur indiquer la suspension de leur loyer respectif et ceci bien avant que la presse ne le relate. Dans les jours qui ont suivis, il a confirmé cette suspension par courrier, non seulement à ces restaurateurs, mais également à tous les locataires commerciaux qui étaient impactés (une des exceptions a été la pharmacie Centrale). Très rapidement également, il a pris contact avec toutes les personnes de plus de 65 ans, soit par téléphone, soit par courrier puisque pour certaines leurs coordonnées téléphoniques manquaient. Peu de personnes ont fait part de besoins spécifiques. Deux ou trois pour des aides pour des achats ou pour aller à la déchetterie et quelques-unes ressentaient le besoin d'être appelées régulièrement. Il a eu beaucoup de retours positifs et de remerciements pour cette démarche qui a été très appréciée. Il a également dû prendre des décisions pour l'organisation des services, et il remercie à ce propos M. J.-F. de Cerjat. Il s'agissait d'organiser le télétravail tout en maintenant une permanence téléphonique pour la population et une permanence en présentiel. Les citoyens ont été invités à prendre contact par téléphone et si nécessaire des rendez-vous étaient convenus. Les services de conciergerie ont travaillé à 100%, même davantage puisqu'ils ont entrepris des travaux qui n'étaient pas prévu sur l'année, par exemple : passer au Kärcher toutes les façades du bâtiment administratif et vider les combles du collège où était entreposé du mobilier depuis plus de 30 ans. Ce dernier était prévu pour un envoi en Roumanie qui n'a jamais été fait. Les services des Travaux Publics, après une courte période en travail partiel, ont également travaillé à temps complet. Les employés de la structure d'accueil et les patrouilleuses se retrouvés sans emploi et la commune a fait une demande de RHT en leur faveur. Certaines de ces personnes se sont mises à disposition pour contacter les personnes âgées. Il a eu très peu de demandes pour placer des enfants en structure d'accueil et une organisation régionale a été mise en place. Quant aux ASP, ils ont été constamment sur le grill et une organisation régionale a été mise sur pied. Ils ont dû redoubler d'effort pour être davantage présents sur le terrain. Au niveau du terrain, il a fallu assurer la sécurité et les places de jeux ainsi que la plage et les places de pique-nique ont dû être fermées. Il a fallu également participer au travail pour fermer les accès aux Gorges de l'Areuse. Suite à la fermeture de la déchetterie, il a fallu mieux équiper nos écopoints et surtout faire vider les bennes plus régulièrement. Quelques incivilités ont malheureusement été constatées à ces endroits. Alors que le déconfinement est de mise, il a fallu enlever certaines de ces contraintes même s'il en reste encore quelque-unes, notamment dans les locaux scolaires qui sont mis à disposition pour les sociétés locales et qui restent encore fermés à l'heure actuelle. Sans être exhaustif, voilà une partie des actions qui a passablement occupé le Conseil communal. A côté de cela, il a fallu maintenir le bateau à flot et continuer de s'occuper des affaires courantes, mais en plus compliqué puisque l'essentiel s'est fait à distance. Ce soir, c'est la première fois que le Conseil communal s'est réuni en présentiel alors que cela faisait 10 semaines qu'il ne travaillait que par Skype. A chaque fois, il n'a pas manqué d'informer, que ce soit par Nemo, ou par les médias écrits, ou encore sur le site internet communal. Bien sûr, il a envoyé des communiqués et libre à la presse de faire paraître ce qu'elle désire. Il aimerait ici au nom du Conseil communal, remercier tous les employés qui, par leur engagement, ont montré un esprit solidaire et une disponibilité hors du commun.

M. P. Pedimina, en son nom, aimerait aussi féliciter le Conseil communal pour toutes ces mesures et son engagement. Il demande également s'il est possible, pour la prochaine séance de chiffrer ces différentes prestations, sachant que cela n'était certainement pas prévu au budget.

M. J.-M. Buschini lui répond que c'est essentiellement la suspension des loyers et que bien sûr, il pourra le calculer. Cette suspension a été faite sur tous les commerces impactés et pour une durée de deux mois et demi. Sinon, il y aura probablement également des heures supplémentaires au niveau des agents de la sécurité publique.

### 13. Questions

M. K. Atchade, en son nom, dit qu'il a reçu une information du comité de Cescole et il propose, avec l'accord du président, de la transmettre à tous les membres du Conseil général par courriel.

M. P. Meisterhans, en son nom, demande ce qu'il adviendra de l'argent reçu pour la vente de l'immeuble de Bellevue ainsi que les deux autres bâtiments, Temple 2 et Rochettes 20. Il aimerait savoir si cette somme est mise de côté ou si elle servira à la gestion des autres bâtiments.

M. D. Schürch lui répond que cet argent entre simplement dans la caisse communale. Il n'est pas attribué à une fonction particulière. C'est un montant relativement important et un employé communal leur donne régulièrement l'état des caisses. Toutefois, il tient à rappeler qu'il y a quelques dépenses prévisibles dont une qui est plus que prévisible. Le Conseil communal a dû en parler ce soir, c'est l'impôt lié à la plus-value de la vente des terrains du Plateau de la Gare, lié à la loi LCAT. Enfin de compte, le Conseil communal s'est battu, il a gagné quelques centaines de milliers de francs sur l'impôt en question, mais il reste environ CHF 800'000.00 à payer. Donc une partie de cet argent va financer cela. Après le cash, il sait toujours quoi en faire. Il rappelle que cela fait de nombreuses années que Boudry réduit sa dette et que les investissements sont financés avec ses propres deniers. La vente de la ferme Bellevue, Temple 2 et Rochettes 20 vont permettre de financer un certain nombre d'objets qui seront proposés au législatif afin que ce dernier puisse décider s'il faut ou non le dépenser.

M. C. Buschini, en son nom, demande dans quel délai la Confédération va légiférer sur la vaisselle plastique.

M. J.-P. Leuenberger lui dit qu'il ne peut pas répondre mais que probablement que nos conseillers nationaux le sauront puisqu'ils sont « en vert ».

M. J.-D. Böhm, en son nom, dit qu'il a reçu un courrier concernant le paiement des jetons de présence. Il demande pourquoi les guichets de l'administration ne sont pas encore ouverts, alors que les magasins et les restaurants sont ouverts. A la réception, il y a une vitre qui sépare les employés des éventuels clients.

M. J.-M. Buschini lui dit que la décision du Conseil communal a été de suivre ce qui se fait à l'Etat, comme le fait la plupart des communes neuchâteloises. Toutefois, cela ne veut pas dire que les services ne sont pas à disposition de la population, car, comme il l'a dit avant, les gens qui appellent pour un rendez-vous, sont accueillis.

M. B. Geiser, en son nom, demande ce qu'il en est du repas du Conseil général qui a été renvoyé le 13 mars dernier. A ce sujet, il aurait une proposition à faire. Il propose que l'équivalent de ce coût soit versé à une association. Il pense au musée, à la ludothèque, au parcours de l'eau ou à d'autres choses encore.

M. D. Schürch lui dit qu'il a déjà tellement été frustré parce qu'il n'a pas pu manger cette chinois - rires – Plus sérieusement, il lui répond qu'il ne sait pas si cela va être possible de le réaliser encore cette année, mais s'il est possible d'organiser un souper cet automne, il pense qu'il serait assez agréable de se retrouver une fois en fin de législature, puisque les élections communales sont prévues le 25 octobre. Il trouverait correct, aussi au vu de l'engagement de chacun de pouvoir se retrouver pour manger tous ensemble. Ceci n'empêche pas d'étudier sa proposition. Son collègue, M. J.-M. Buschini a déjà parlé des loyers et cela concerne aussi un certain nombre d'associations, ce n'est pas que des clients commerciaux qui ont bénéficié de la suspension, la commune a aussi offert des loyers, par

exemple au football, mais M. J.-M. Buschini connaît mieux que lui ceux paient et ne paient pas de loyers. Toutefois, il a de la peine à renoncer à cette chinoise.

M. B. Geiser propose d'éventuellement faire un vote nominal. Rires

La séance est levée à 23h10.

Boudry, le 18 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire-adjoint

*Aurélien Mary*

*Jean-Daniel Böhm*